

SOCIETE IVOIRIENNE D'OXYGENE ET D'ACETYLENE

RAPPORT ANNUEL 2005



SOMMAIRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 14 JUIN 2006

SOMMAIRE

- ORDRE DU JOUR
- CONSEIL D'ADMINISTRATION
- RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2005 :
 - BILAN
 - COMPTE DE RESULTAT
- RESOLUTIONS

ORDRE DU JOUR

1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2005
2. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
3. APPROBATION DES COMPTES ET REPARTITION DES RESULTATS
4. APPROBATION DES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE 438 DU LIVRE IV DE L'OHADA CONCERNANT LA SOCIETE ANONYME
5. QUITUS DE GESTION AUX ADMINISTRATEURS
6. REELECTION D'UN ADMINISTRATEUR
7. NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR
8. FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
9. DELEGATION DE POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Claude BOURAYNE	Président
M. Olivier MORISSEAU	Administrateur
M. Jean-Louis COUDRILLIER	Administrateur
M. Antoine KONAN KANGA	Administrateur ⁽¹⁾
M. Tiémoko KOFFI	Administrateur ⁽²⁾

(1) Mandat d'Administrateur venant à expiration et proposé au renouvellement

(2) Mandat d'Administrateur venant à expiration

COMMISSAIRES AUX COMPTES

TITULAIRES : ERNST & YOUNG
SIGECO

SUPPLEANTS : Mme Caroline ZAMOJCIOWNA-ORIO
M. Bernard N'DABIAN KROAH BILE

DIRECTION

Directeur Général	M. Olivier MORISSEAU
Directeur Général Adjoint	M. Félix AFOLABI

CURRICULUM VITAE DES ADMINISTRATEURS

Administrateur dont mandat proposé au renouvellement

M. Antoine KONAN KANGA

Diplômé de l'Ecole William Ponty de Gorée,
Administrateur Civil à la retraite

Administrateur de la SIVOA depuis le 15 Octobre 1970.

Candidat proposé à nomination

M. Nicolas DJIBO

Agé de 57 ans, il est titulaire du diplôme d'Etude Supérieure en Econométrie.

En décembre 1989, il a complété sa formation en obtenant le diplôme du Centre de Perfectionnement des Affaires (CPA) à Jouy en Josas.

Il a successivement assuré les fonctions de Directeur Général aux Etablissements R. Gonfreville, de Président du Marché de Gros de Bouaké et jusqu'au 30 décembre 2005, il a assuré la présidence de la société COGIM TECNOA.

Premier Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire depuis septembre 2002, il est à ce titre membre des Conseils d'administrations du Port Autonome d'Abidjan (PAA) et de la Banque Nationale des Investissements (BNI).

RAPPORT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs, les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à l'Article 25 des Statuts, pour vous entretenir des résultats obtenus par notre Société durant l'Exercice social clos le 31 Décembre 2005, soumettre à votre approbation les Comptes de cet Exercice, vous donner lecture des Rapports de vos Commissaires aux Comptes et vous tenir informés de la situation de nos affaires.

La conjoncture économique de la Côte d'Ivoire est demeurée très difficile en 2005. En effet les incidents graves de novembre 2004 ont provoqué la fermeture de plusieurs entreprises et le départ du pays d'un nombre significatif d'opérateurs économiques. L'incertitude sur le court ou le moyen terme a prévalu tout au long de l'année. L'espoir de tenue des élections présidentielles, élément considéré comme essentiel pour sortir de la crise qui sévit dans le pays depuis septembre 2002, ne s'est pas concrétisé. La nomination d'un nouveau Premier Ministre et la mise en place de son gouvernement en décembre 2005 conformément à la résolution 1633 du conseil de sécurité de l'ONU, ont redonné espoir quant à un redémarrage des activités économiques quasiment à l'arrêt sur le dernier trimestre de 2005.

Selon les données de la Direction Générale du Trésor et de la Direction de la Prévision, la croissance du PIB serait d'environ +1% en 2005 contre +1,4% en 2004 et le taux d'inflation serait passé de 1,4% en 2004 à environ 3% en 2005.

Comme les deux années précédentes, il n'y a pas eu de projets majeurs nécessitant des quantités importantes de nos produits. La SIVOA s'est attachée à nouveau, tout au long de cette année, à limiter les effets de la crise grâce à un plan visant à saisir toutes les opportunités de développement des ventes, à réduire les charges et à minimiser les risques d'impayés par un suivi plus rigoureux des clients et du recouvrement des créances.

Dans ce contexte socio-économique toujours difficile, la mise en application du plan de crise élaboré par la direction et en coopération avec les membres du personnel a permis néanmoins d'améliorer les résultats de la société par rapport à l'année 2004.

La SIVOA a maintenu un niveau d'activité similaire à celui de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2005, le total des Produits d'Exploitation a été arrêté à 5.956 Millions de Francs CFA, soit une légère augmentation de 0,6% par rapport à l'exercice 2004.

Une gestion rigoureuse des prix de vente et la saisie des quelques opportunités exceptionnelles qui se sont présentées (entretien de la raffinerie, pose de la canalisation de gaz naturel, démontage de l'ancienne centrale thermique et exports vers les filiales du groupe dans la région) ont permis d'améliorer le Chiffre d'Affaires de 3,4% par rapport à l'exercice précédent. Ce Chiffre d'Affaires composé de Ventes de Marchandises, de Produits Fabriqués et de Services Vendus s'élève à 4.883 millions de Francs CFA.

Comme en 2004, les ventes de Gaz et Services ont constitué 72% de l'ensemble de nos ventes. Elles ont atteint 3.514 millions de Francs CFA.

La baisse de 6% des volumes d'oxygène conditionné a été compensée par une augmentation de 16% des volumes livrés en vrac, permettant ainsi une progression de 1% des ventes totales d'oxygène par rapport à 2004. La baisse des consommations de la raffinerie a provoqué une diminution de 20% sur les volumes d'azote vrac. L'export vers notre filiale du Ghana a permis de limiter à 9% la baisse des ventes de gaz carbonique entraînée par une réduction d'activité chez les fabricants de boissons gazeuses du pays. A contrario des croissances sensibles de volumes ont été enregistrées au niveau de l'acétylène (+7%), de l'argon (+17%) et des gaz réfrigérants (+30%).

L'Activité Soudage a représenté 20% du Chiffre d'Affaires en 2005, et est en progression de 4% par rapport à l'Exercice précédent. La gestion rigoureuse de notre stock de matériels a permis de répondre aux besoins de nos clients en temps opportun et de réaliser un Chiffre d'Affaires de 997 millions de Francs CFA.

L'Activité Médicale, avec des ventes de 208 millions de Francs CFA est en baisse de 3% suite à la fin des travaux d'installation de Fluides Médicaux à l'Hôpital de la BCEAO et l'absence de nouveaux projets.

Les ventes de produits d'Hygiène Industrielle ont légèrement baissé et se sont élevées à 163 millions de Francs CFA soit -1,7% par rapport à 2004.

La facturation de prestations assurées à d'autres sociétés du Groupe AIR LIQUIDE s'élève à 700 millions de Francs CFA et est en croissance de 4,5% par rapport à l'année précédente.

Les autres produits sont en baisse de 34% du fait du non-renouvellement de l'opération ponctuelle de facturation d'indemnité de non-restitution de bouteilles effectuée en 2004 (233,7 Millions de Francs CFA). Ils s'élèvent à 329,6 millions de Francs CFA. Ils sont essentiellement composés des reprises de provisions devenues sans objet pour un montant de 162,5 Millions de Francs CFA, des transferts de charges s'élevant à 144,6 Millions de Francs CFA et des produits divers pour 22,4 Millions de Francs CFA.

Les plans d'actions mis en œuvre ont permis de réduire les Charges d'Exploitation qui sont en baisse de 1,4% par rapport à l'an dernier et s'élèvent à 5.097 millions de Francs CFA.

La diminution de 2,9% des achats consommés résulte de la baisse de 11% des achats de marchandises due au faible niveau des activités Hygiène et Médicale. L'usine gaz de l'air n'ayant pas fait l'objet d'entretiens majeurs, les matières consommables composées essentiellement de pièces de rechange ont également enregistré une diminution de 34%. Les achats de matières premières ont connu par contre une hausse de 34% du fait de l'augmentation des prix du pétrole et du carbure de calcium et d'une production d'électrodes plus importante (+27%).

Les charges de transports et déplacements sont en hausse de 20% du fait de l'augmentation des ventes à l'exportation (+43%) et des augmentations intervenues au niveau des coûts des frets et du carburant.

Les dépenses pour services extérieurs ont diminué de 3,7%. Ceci résulte des baisses enregistrées principalement sur les postes télécommunications (-25%), entretien (-16%), autres services (-37%) et des augmentations observées sur les loyers (+12%), les assurances (+14%) et les honoraires (+60% suite au reclassement des frais de gardiennage précédemment mis en frais de personnel extérieur)

Les impôts et taxes, qui étaient exceptionnellement élevés en 2004 suite à un redressement fiscal, sont en baisse de 44,2%.

Les autres charges ont augmenté de 54% à cause de pertes sur créances irrécouvrables (131 Millions de Francs CFA) qui ont fait l'objet d'un procès-verbal de carence pour chaque client concerné.

Les dotations aux amortissements et provisions sont en hausse de 10% suite aux acquisitions de réservoirs pour notre usine et pour un nouveau client, de matériels pour l'amélioration de notre centre de conditionnement gaz de l'air et d'une provision d'exploitation destinée à couvrir un litige avec un prestataire.

Compte tenu de ces éléments le résultat d'exploitation s'élève à 858,6 Millions de Francs CFA et est en progression de 14% par rapport à l'exercice précédent

L'arrêt de la constitution de provisions sur les titres FNI, qui atteignent 49% de leur valeur brute nous a permis cette année d'abaisser les frais financiers de 72% par rapport à l'exercice précédent.

Il en découle un Résultat Net de 533,2 Millions de Francs CFA, soit une hausse de 28,6% par rapport à celui de l'exercice 2004

Les Investissements ont été moins importants en 2005 et s'élèvent à 120,9 Millions de Francs CFA contre 187,3 l'année précédente. Ils sont constitués principalement de réservoirs et d'outillage pour notre unité de production et pour la clientèle (110,2 Millions de Francs CFA), d'emballages (6,9 Millions de Francs CFA) et d'aménagement du centre de conditionnement à VRIDI (3,8 Millions de Francs CFA).

Comme en 2004, les paiements par avance de toutes les marchandises importées hors zone CFA ont entraîné une baisse importante du niveau de notre trésorerie. Cependant, des actions de recouvrement ont été renforcées tout au long de l'année. Les mesures de gestion rigoureuses nous ont permis d'honorer nos engagements envers nos fournisseurs et de conserver en permanence une trésorerie suffisante.

La société a poursuivi ses bonnes performances en matière de sécurité et nous enregistrons une cinquième année sans accident avec arrêt de travail.

Elle a par ailleurs travaillé tout au long de l'année à la mise en place du Système de Gestion Industrielle d'Air Liquide qui doit permettre que les opérations au sein du Groupe se déroulent en toute sécurité, de manière fiable, sans incident et tout en respectant l'environnement.

Concernant la Qualité, l'Association Française d'Assurance Qualité (AFAQ), nous a confirmé le maintien de la Certification obtenue en février 2004 après l'audit de suivi effectué cette année (fin janvier).

PERSPECTIVES

L'année 2006 avait débuté dans un climat de vive inquiétude suite aux attaques de deux camps militaires à Abidjan le 2 janvier, suivies du 16 au 19 janvier par d'autres manifestations publiques qui ont paralysé les activités socio-économiques.

Les diverses mesures prises par le gouvernement ont néanmoins réduit la tension et laissent espérer une sortie de la crise mais elles ne permettent pas encore d'avoir une réelle visibilité sur le court ou le moyen terme.

Comme l'année dernière, en l'absence de nouveaux projets industriels, seules les ventes d'opportunité (gaz sous forme liquide surtout et exports vers les filiales du Groupe) et la disponibilité de stocks des autres marchandises pourront contribuer à maintenir le niveau du Chiffre d'Affaires en 2006.

Nous poursuivrons le plan de crise visant à la réduction des charges, la limitation des risques et le recouvrement des créances clients afin de préserver la solidité de l'Entreprise en l'absence de développement de nouveaux marchés.

L'accent sera mis également sur le déploiement sur le terrain du projet *Système de Gestion Industrielle* lancé par le Groupe Air Liquide.

Les contrats de prestations et d'interventions exécutés par la SIVOA au profit d'autres filiales régionales ont été transférés à la filiale Air Liquide Ghana à compter du 1er janvier 2006.

Enfin, nous prévoyons de financer les investissements par les ressources propres.

Messieurs les Commissaires aux Comptes vous donneront tout à l'heure lecture de leurs Rapports sur les comptes au 31 Décembre 2005.

Les bénéfices avant Amortissements et Provisions ressortent à 1.192.726.673 FCFA.

De ce montant, il convient de déduire 225.970.893 FCFA d'Amortissements, 82.482.861 FCFA de Provision pour Débiteurs Douteux, 26.465.855 FCFA de Provision pour Dépréciation des Stocks, 11.361.506 FCFA de Provision pour Dépréciation des Immobilisations Financières et 313.193.607 FCFA de Provision pour Impôts à payer sur les Bénéfices.

Le solde, soit 533.251.951 FCFA, diminué de 43.670.000 FCFA correspondant au Dividende Statutaire, fait ressortir un Montant Distribuable de 489.581.951 FCFA.

De ce montant, il vous est proposé doter le Report à Nouveau de la somme de 52.881.951 FCFA. Le solde distribuable, soit 436.700.000 FCFA serait affecté à raison de 100% aux Actions.

Si vous approuvez ces propositions, le Dividende Brut distribué sera de 480.370.000 FCFA représentant 550 FCFA brut par Action, soit 495 FCFA net.

Nous vous soumettons une résolution relative à l'Article 438 du Livre IV de l'OHADA concernant la Société Anonyme.

Nous vous demandons de donner quitus de leur gestion à vos Administrateurs pour l'Exercice écoulé.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Antoine KONAN KANGA vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Monsieur KONAN KANGA étant rééligible, nous vous proposons sa réélection pour un nouveau mandat de deux ans.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Tiémoko KOFFI vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Nous vous prions de vous joindre à nous pour lui exprimer nos sincères remerciements pour tous les services qu'il a rendus à la Société.

Nous vous proposons de nommer Administrateur, Monsieur Nicolas DJIBO, pour une durée de deux ans.

Nous vous demandons de fixer le montant de l'Indemnité de Fonction de votre Conseil d'Administration qui le répartira entre ses membres comme il l'entendra.

Nous vous proposons de voter les délégations de pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités légales et administratives consécutives à la présente Assemblée.

SIGECO
23, avenue Chardy
01 BP 1328 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 209029

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

**SOCIÉTÉ IVOIRIENNE D'OXYGÈNE
ET D'ACÉTYLÈNE, S.A.
SIVOA**

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la Société Ivoirienne d'Oxygène et d'Acétylène (SIVOA), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le droit comptable de l'OHADA.

II. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

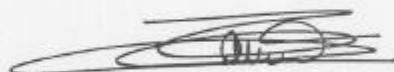
Les Commissaires aux Comptes

SIGECO



Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé

ERNST & YOUNG



Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

Le 11 mai 2006

COMPTES DE L'ÉTAT
2004-2005 - 15/05/06
MONTAIGNE - 15/05/06
15/05/06 - 15/05/06

COMPTES
2004-2005 - 15/05/06
MONTAIGNE - 15/05/06
15/05/06 - 15/05/06

COMPTES DE L'ÉTAT
2004-2005 - 15/05/06
MONTAIGNE - 15/05/06
15/05/06 - 15/05/06

COMPTES DE L'ÉTAT
2004-2005 - 15/05/06
MONTAIGNE - 15/05/06
15/05/06 - 15/05/06

COMPTES DE L'ÉTAT
2004-2005 - 15/05/06
MONTAIGNE - 15/05/06
15/05/06 - 15/05/06

RAPPORT SPECIAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SIGECO
23, avenue Chardy
01 BP 1328 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 209029

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

**SOCIÉTÉ IVOIRIENNE D'OXYGÈNE
ET D'ACÉTYLÈNE, S.A.
SIVOA**

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- 1. Cocontractant** : Monsieur Olivier Morisseau.
- Nature et objet** : Convention de rémunération entre votre Société et Monsieur Olivier Morisseau en qualité de directeur général.
- 2. Cocontractant** : Monsieur Félix Afolabi.
- Nature et objet** : Convention de rémunération entre votre Société et Monsieur Félix Afolabi en qualité de directeur général adjoint.
- 3. Cocontractants** : Certaines filiales régionales d'Air Liquide (SEGOA, SOBUGAZ, MALIGAZ, SCGI, GABOA, TOGOGAZ, SOBEGI, CAMOA, Air Liquide Ghana, Air Liquide Nigeria).
- Nature et objet** : Contrats de prestations et d'interventions exécutées par la SIVOA au profit des filiales ci-dessus.
- Modalités et rémunération** : Au titre des visites annuelles d'une durée moyenne de 5 jours, la facturation journalière hors taxes est fixée à FCFA 400.000 pour les consultants et employés, et à FCFA 500.000 pour les directeurs soudage, technique, industriel, administratif et financier, et ressources humaines.
- Lors d'interventions du directeur général, en fonction des besoins de chaque filiale, la facturation journalière hors taxes est fixée à FCFA 600.000.
- Pour les prestations effectuées à partir d'Abidjan par la direction régionale au profit des filiales, la facturation, établie sur une base trimestrielle, s'élève à FCFA 600.000 hors taxes par jour.

Au titre de l'hébergement et de la subsistance des intervenants, un maximum de FCFA 600.000 est facturé par jour.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, les prestations facturées par votre Société au titre de ces diverses prestations se sont élevées à FCFA 700 millions globalement pour les sociétés SEGOA, SOBUGAZ, MALIGAZ, SCGI, GABOA, TOGOGAZ, SOBEGI, CAMOA, Air Liquide Ghana et Air Liquide Nigeria, contre FCFA 623 millions au 31 décembre 2004.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

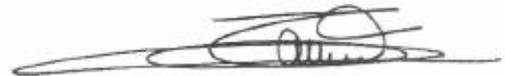
Les Commissaires aux Comptes

SIGECO



Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé

ERNST & YOUNG



Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

Le 11 mai 2006

403

ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE

EXERCICE	PERIODE	COMPTES	MONNAIE	UNITES
2011	2012	2013	2014	2015
2016	2017	2018	2019	2020
2021	2022	2023	2024	2025
2026	2027	2028	2029	2030
2031	2032	2033	2034	2035
2036	2037	2038	2039	2040
2041	2042	2043	2044	2045
2046	2047	2048	2049	2050
2051	2052	2053	2054	2055
2056	2057	2058	2059	2060
2061	2062	2063	2064	2065
2066	2067	2068	2069	2070
2071	2072	2073	2074	2075
2076	2077	2078	2079	2080
2081	2082	2083	2084	2085
2086	2087	2088	2089	2090
2091	2092	2093	2094	2095
2096	2097	2098	2099	2100
2101	2102	2103	2104	2105
2106	2107	2108	2109	2110
2111	2112	2113	2114	2115
2116	2117	2118	2119	2120
2121	2122	2123	2124	2125
2126	2127	2128	2129	2130
2131	2132	2133	2134	2135
2136	2137	2138	2139	2140
2141	2142	2143	2144	2145
2146	2147	2148	2149	2150
2151	2152	2153	2154	2155
2156	2157	2158	2159	2160
2161	2162	2163	2164	2165
2166	2167	2168	2169	2170
2171	2172	2173	2174	2175
2176	2177	2178	2179	2180
2181	2182	2183	2184	2185
2186	2187	2188	2189	2190
2191	2192	2193	2194	2195
2196	2197	2198	2199	2200
2201	2202	2203	2204	2205
2206	2207	2208	2209	2210
2211	2212	2213	2214	2215
2216	2217	2218	2219	2220
2221	2222	2223	2224	2225
2226	2227	2228	2229	2230
2231	2232	2233	2234	2235
2236	2237	2238	2239	2240
2241	2242	2243	2244	2245
2246	2247	2248	2249	2250
2251	2252	2253	2254	2255
2256	2257	2258	2259	2260
2261	2262	2263	2264	2265
2266	2267	2268	2269	2270
2271	2272	2273	2274	2275
2276	2277	2278	2279	2280
2281	2282	2283	2284	2285
2286	2287	2288	2289	2290
2291	2292	2293	2294	2295
2296	2297	2298	2299	2300
2301	2302	2303	2304	2305
2306	2307	2308	2309	2310
2311	2312	2313	2314	2315
2316	2317	2318	2319	2320
2321	2322	2323	2324	2325
2326	2327	2328	2329	2330
2331	2332	2333	2334	2335
2336	2337	2338	2339	2340
2341	2342	2343	2344	2345
2346	2347	2348	2349	2350
2351	2352	2353	2354	2355
2356	2357	2358	2359	2360
2361	2362	2363	2364	2365
2366	2367	2368	2369	2370
2371	2372	2373	2374	2375
2376	2377	2378	2379	2380
2381	2382	2383	2384	2385
2386	2387	2388	2389	2390
2391	2392	2393	2394	2395
2396	2397	2398	2399	2400
2401	2402	2403	2404	2405
2406	2407	2408	2409	2410
2411	2412	2413	2414	2415
2416	2417	2418	2419	2420
2421	2422	2423	2424	2425
2426	2427	2428	2429	2430
2431	2432	2433	2434	2435
2436	2437	2438	2439	2440
2441	2442	2443	2444	2445
2446	2447	2448	2449	2450
2451	2452	2453	2454	2455
2456	2457	2458	2459	2460
2461	2462	2463	2464	2465
2466	2467	2468	2469	2470
2471	2472	2473	2474	2475
2476	2477	2478	2479	2480
2481	2482	2483	2484	2485
2486	2487	2488	2489	2490
2491	2492	2493	2494	2495
2496	2497	2498	2499	2500
2501	2502	2503	2504	2505
2506	2507	2508	2509	2510
2511	2512	2513	2514	2515
2516	2517	2518	2519	2520
2521	2522	2523	2524	2525
2526	2527	2528	2529	2530
2531	2532	2533	2534	2535
2536	2537	2538	2539	2540
2541	2542	2543	2544	2545
2546	2547	2548	2549	2550
2551	2552	2553	2554	2555
2556	2557	2558	2559	2560
2561	2562	2563	2564	2565
2566	2567	2568	2569	2570
2571	2572	2573	2574	2575
2576	2577	2578	2579	2580
2581	2582	2583	2584	2585
2586	2587	2588	2589	2590
2591	2592	2593	2594	2595
2596	2597	2598	2599	2600
2601	2602	2603	2604	2605
2606	2607	2608	2609	2610
2611	2612	2613	2614	2615
2616	2617	2618	2619	2620
2621	2622	2623	2624	2625
2626	2627	2628	2629	2630
2631	2632	2633	2634	2635
2636	2637	2638	2639	2640
2641	2642	2643	2644	2645
2646	2647	2648	2649	2650
2651	2652	2653	2654	2655
2656	2657	2658	2659	2660
2661	2662	2663	2664	2665
2666	2667	2668	2669	2670
2671	2672	2673	2674	2675
2676	2677	2678	2679	2680
2681	2682	2683	2684	2685
2686	2687	2688	2689	2690
2691	2692	2693	2694	2695
2696	2697	2698	2699	2700
2701	2702	2703	2704	2705
2706	2707	2708	2709	2710
2711	2712	2713	2714	2715
2716	2717	2718	2719	2720
2721	2722	2723	2724	2725
2726	2727	2728	2729	2730
2731	2732	2733	2734	2735
2736	2737	2738	2739	2740
2741	2742	2743	2744	2745
2746	2747	2748	2749	2750
2751	2752	2753	2754	2755
2756	2757	2758	2759	2760
2761	2762	2763	2764	2765
2766	2767	2768	2769	2770
2771	2772	2773	2774	2775
2776	2777	2778	2779	2780
2781	2782	2783	2784	2785
2786	2787	2788	2789	2790
2791	2792	2793	2794	2795
2796	2797	2798	2799	2800
2801	2802	2803	2804	2805
2806	2807	2808	2809	2810
2811	2812	2813	2814	2815
2816	2817	2818	2819	2820
2821	2822	2823	2824	2825
2826	2827	2828	2829	2830
2831	2832	2833	2834	2835
2836	2837	2838	2839	2840
2841	2842	2843	2844	2845
2846	2847	2848	2849	2850
2851	2852	2853	2854	2855
2856	2857	2858	2859	2860
2861	2862	2863	2864	2865
2866	2867	2868	2869	2870
2871	2872	2873	2874	2875
2876	2877	2878	2879	2880
2881	2882	2883	2884	2885
2886	2887	2888	2889	2890
2891	2892	2893	2894	2895
2896	2897	2898	2899	2900
2901	2902	2903	2904	2905
2906	2907	2908	2909	2910
2911	2912	2913	2914	2915
2916	2917	2918	2919	2920
2921	2922	2923	2924	2925
2926	2927	2928	2929	2930
2931	2932	2933	2934	2935
2936	2937	2938	2939	2940
2941	2942	2943	2944	2945
2946	2947	2948	2949	2950
2951	2952	2953	2954	2955
2956	2957	2958	2959	2960
2961	2962	2963	2964	2965
2966	2967	2968	2969	2970
2971	2972	2973	2974	2975
2976	2977	2978	2979	2980
2981	2982	2983	2984	2985
2986	2987	2988	2989	2990
2991	2992	2993	2994	2995
2996	2997	2998	2999	3000

ETATS FINANCIERS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2005

F. CFA

ACTIF	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENT PROVISIONS	VALEURS NETTES	EXERCICE PRECEDENT
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	113 073 558	33 073 558	80 000 000	80 000 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 195 402 670	4 331 330 024	864 072 646	992 100 374
VALEURS IMMOBILISEES	5 308 476 228	4 364 403 582	944 072 646	1 072 100 374
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	372 416 360	148 392 000	224 024 360	215 953 188
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	5 680 892 588	4 512 795 582	1 168 097 006	1 288 053 562
MARCHANDISES	948 839 558	31 516 274	917 323 284	851 574 710
MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	827 457 201	41 427 558	786 029 643	801 953 379
PRODUITS FABRIQUES	282 612 269		282 612 269	239 421 273
STOCKS	2 058 909 028	72 943 832	1 985 965 196	1 892 949 362
FOURNISSEURS, AVANCES VERSEES	301 092 914		301 092 914	96 240 147
CLIENTS	2 408 481 889	614 967 707	1 793 514 182	1 797 446 242
AUTRES CREANCES	452 040 390	0	452 040 390	239 632 531
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES	3 161 615 193	614 967 707	2 546 647 486	2 133 318 920
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	5 220 524 221	687 911 539	4 532 612 682	4 026 268 282
TOTAL TRESORERIE ACTIF (III)	329 804 156	0	329 804 156	996 906 572
TOTAL GENERAL (I+II+III)	11 231 220 965	5 200 707 121	6 030 513 844	6 311 228 416

BILAN AU 31 DECEMBRE 2005

F. CFA

PASSIF	EXERCICE AVANT REPARTITION	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAL	873 400 000	873 400 000
ECARTS DE REEVALUATION	275 903 262	275 903 262
RESERVES INDISPONIBLES	174 680 000	174 680 000
RESERVES LIBRES	551 226 198	551 226 198
REPORT A NOUVEAU	1 259 503 125	1 281 591 312
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	533 251 951	414 611 813
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	3 667 964 536	3 571 412 585
TOTAL DETTES FINANCIERES (II)	11 361 506	25 000 000
TOTAL RESSOURCES STABLES (I+II)	3 679 326 042	3 596 412 585
DETTE CIRCULANTE ET RESSOURCES ASSIMILEES H.A.O	5 238 662	37 742 663
CLIENTS, AVANCES RECUES	1 043 225 934	1 020 057 344
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	617 806 898	507 119 722
DETTE FISCALE	387 367 485	443 042 836
DETTE SOCIALE	50 664 892	30 995 953
AUTRES DETTES	239 206 416	76 671 586
TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	2 343 510 287	2 115 630 104
TOTAL TRESORERIE - PASSIF (IV)	7 677 515	599 185 727
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	6 030 513 844	6 311 228 416

COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2005		F. CFA
	2 005	2 004
VENTES DE MARCHANDISES	1 565 426 543	1 552 642 339
VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	2 964 966 483	2 816 716 917
SERVICES VENDUS	352 429 578	353 630 957
SOUS TOTAL	4 882 822 604	4 722 990 213
TRAVAUX VENDUS	700 063 000	669 670 000
PRODUITS ACCESSOIRES	0	942 581
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	329 579 749	495 490 043
S / TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 029 642 749	1 166 102 624
PRODUCTION STOCKEE (DESTOCKEE)	43 190 996	31 379 917
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	5 955 656 349	5 920 472 754
ACHATS CONSOMMES	1 652 667 949	1 702 388 945
TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	306 551 668	255 535 746
SERVICES EXTERIEURS	940 954 141	977 594 395
IMPÔTS ET TAXES	217 495 030	389 881 740
AUTRES CHARGES	287 517 664	186 571 314
CHARGES DE PERSONNEL	1 454 517 485	1 442 925 789
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	237 332 399	214 915 025
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	5 097 036 336	5 169 812 954
RESULTAT D'EXPLOITATION	858 620 013	750 659 800
RESULTAT FINANCIER	-12 471 914	-44 786 812
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	846 148 099	705 872 988
RESULTAT HORS ACTIVITE ORDINAIRE	297 459	-1 368 886
RESULTAT AVANT IMPÔT	846 445 558	704 504 102
IMPÔTS SUR LE RESULTAT	313 193 607	289 892 289
RESULTAT NET	533 251 951	414 611 813

RESOLUTIONS

1. That the Board of Directors be authorized to execute and deliver all such instruments as may be required for the proper functioning of the Corporation.

RESOLUTIONS

2. That the Board of Directors be authorized to execute and deliver all such instruments as may be required for the proper functioning of the Corporation.

3. That the Board of Directors be authorized to execute and deliver all such instruments as may be required for the proper functioning of the Corporation.

4. That the Board of Directors be authorized to execute and deliver all such instruments as may be required for the proper functioning of the Corporation.

5. That the Board of Directors be authorized to execute and deliver all such instruments as may be required for the proper functioning of the Corporation.

RESOLUTIONS

6. That the Board of Directors be authorized to execute and deliver all such instruments as may be required for the proper functioning of the Corporation.

RESOLUTIONS

7. That the Board of Directors be authorized to execute and deliver all such instruments as may be required for the proper functioning of the Corporation.

RESOLUTIONS

8. That the Board of Directors be authorized to execute and deliver all such instruments as may be required for the proper functioning of the Corporation.

RESOLUTIONS

9. That the Board of Directors be authorized to execute and deliver all such instruments as may be required for the proper functioning of the Corporation.

10. That the Board of Directors be authorized to execute and deliver all such instruments as may be required for the proper functioning of the Corporation.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, dans toutes leurs parties, les Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que les Comptes de l'Exercice Social clos le 31 Décembre 2005, tels qu'ils ont été présentés et détaillés. Elle arrête en conséquence à 533.251.951 FCFA, le montant des Bénéfices Nets de cet Exercice Social.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les propositions du Conseil d'Administration concernant l'emploi du Bénéfice de l'Exercice à répartir qui s'élève à 533.251.951 FCFA.

Sur ce montant, il est prélevé 43.670.000 FCFA à titre de Dividende Statutaire.

Il est porté en Report à Nouveau, la somme de 52.881.951 FCFA. Le solde, soit 436.700.000 FCFA, est affecté aux Actions.

Il est distribué, en définitive, un Dividende Brut total de 480.370.000 FCFA représentant 550 FCFA brut par Action, soit 495 FCFA net.

Le paiement de ces sommes sera effectué le 10 Juillet 2006.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par l'Article 438 du Livre IV de l'OHADA concernant la Société Anonyme, le Rapport Spécial prévu par la Loi. Elle approuve ces opérations.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs, quitus de leur gestion pour l'Exercice 2005.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale réélit comme Administrateur, Monsieur Antoine KONAN KANGA, Administrateur sortant.

Le mandat de Monsieur KONAN KANGA viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice Social clos au 31 Décembre 2007.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'Administrateur Monsieur Nicolas DJIBO pour deux ans.

Monsieur Nicolas DJIBO préalablement informé a déclaré, par écrit, accepter le mandat d'administrateur qui lui est confié en précisant qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice Social clos au 31 Décembre 2007.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration, à titre d'Indemnité de Fonction pour l'Exercice 2005, la somme de 15.000.000 FCFA (QUINZE MILLIONS DE FRANCS CFA).

Cette Indemnité de Fonction sera répartie par le Conseil d'Administration entre ses Membres comme il l'entendra.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du Procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes formalités légales de dépôt et publicité.

Blank lined paper with horizontal ruling lines.



SOCIETE IVOIRIENNE D'OXYGENE ET D'ACETYLENE

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital de 873.400.000 FCFA

RCCM N° CI-ABJ-1962-B-769

Compte Contribuable : 01 00769 - H

131 Bd de Marseille - 01 BP 1753 ABIDJAN 01

Tél. : 21.21.04.40 / 21.21.04.50

Fax : 21.25.87.44 / 21.35.80.96